

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Délibération n°2024.02.12 B

**Centre équestre GrandAngoulême - Développement des activités :
demande de co-financement**

LE PREMIER FEVRIER DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 26 janvier 2024

Secrétaire de Séance: Thierry HUREAU

Membres en exercice: **27**
Nombre de présents: **26**
Nombre de pouvoirs: **1**
Nombre d'excusés: **0**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240201-2023_02_12B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Publication : 12/02/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

**DELIBERATION
N°2024.02.12 B**

Rapporteur : Gérard DEZIER

**CENTRE EQUESTRE GRANDANGOULEME - DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES :
DEMANDE DE CO-FINANCEMENT**

Pilier : Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes
Ambition : Promouvoir la politique sportive

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : Partenariats

Suite au renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation de centre équestre, le bail à ferme sur les prairies n'a pas pu être transféré à l'association de l'union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA). L'ancien délégataire étant resté titulaire du bail, l'UCPA ne dispose pas de prairie lui permettant de faire paître et de détendre les poneys et chevaux. Ainsi, la fréquentation du centre équestre pâtit de l'absence de prairies.

Par ailleurs, le site actuel du centre équestre est très densément occupé par les bâtiments, équipements et infrastructures et ne permet pas de répondre à tous les besoins quotidiens.

Des espaces pouvant accueillir les chevaux et poneys pour leur détente, leur santé physique et leur bien-être général (moral, stress, digestion...) ont été recherchés.

Pour répondre à ces besoins, GrandAngoulême a acté par délibération n°2023.11.149B, l'acquisition d'une propriété de 9 hectares environ dans le prolongement immédiat du centre équestre. Cette propriété est composée de prairies en sommet de plateau, de terres cultivées sur le coteau et d'un petit corps de ferme.

L'acquisition de cette propriété va permettre de répondre de façon immédiate aux besoins primaires des animaux.

A court et moyen terme, une valorisation du corps de ferme pourrait dédensifier le Centre Equestre dans ses contours actuels et permettre de développer de nouvelles activités (à court terme : cross ; moyen terme : camps de jeunes...).

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240201-2023_02_12B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Publication : 12/02/2024

Dépenses	Montants	Recettes	Montants HT	%
Acquisition	100 000,00 €	Etat – DSIL 2024	75 000,00 €	50 %
Aménagement de nouvelles activités (parcours de cross, arrivée, d'eau, paddocks)	50 000,00 €	GrandAngoulême autofinancement	75 000,00 €	50 %
TOTAL	150 000,00 €	TOTAL	150 000,00 €	100%

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de la Région, l'Etat, l'Europe et le Département.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240201-2023_02_12B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Publication : 12/02/2024